

Le jeudi 06 déc 2007

## GILBERT LAVOIE : Dans la boue jusqu'au cou

Québec

**Pendant que s'amorçait l'opération déneigement hier au Québec, on se lançait dans l'opération salissage au Salon bleu de l'Assemblée nationale. La cible : - Jean Charest. Le prétexte : les 10 000 \$ reçus de Karlheinz Schreiber pour sa campagne à la direction des conservateurs, en 1993. L'ADQ s'en est donné à - cœur joie. Le PQ a montré un peu plus de retenue, mais le but était le même : coller le nom du chef libéral à celui de Schreiber.**

Ce qui dérange le plus dans cette histoire, ce n'est pas que Karlheinz Schreiber ait versé 10 000 \$ ou même 30 000 \$ à la campagne de Jean Charest. L'homme est un citoyen canadien. Il avait autant le droit de contribuer à la course à la direction d'un parti politique que les Tremblay de Chicoutimi ou les Boivin de Québec. Ce qui dérange, c'est le cash. Après la malette de 120 000 \$ de Marc-Yvan Côté dans le scandale des commandites, après les trois versements de 100 000 \$ à Brian Mulroney, voilà 10 000 \$ (ou 30 000 \$) en argent comptant dans une campagne à la direction d'un grand parti politique.

Le cash, dans la vie, c'est souvent de l'argent au noir, de l'argent qui échappe au fisc ou au contrôle des autorités compétentes. Pendant que l'État dénonce le travail au noir et pourchasse les démunis de l'aide sociale jusque dans les obligations d'épargne du Canada, on apprend que les politiciens, les organisateurs politiques et les partis politiques se promènent avec des malettes de cash. Admettons que ce n'est guère encourageant pour le citoyen ordinaire qui paie ses impôts, ses taxes municipales et scolaires, la TPS, la TVQ et j'en passe.

Si les politiciens québécois s'inquiètent vraiment des contributions financières des gens comme Schreiber, qu'est-ce qu'ils attendent pour changer les règles du jeu?

À Ottawa, les contributions aux courses à la direction des partis ont échappé à la loi jusqu'en 2004. À Québec, on attend toujours! Cet automne, le groupe de réflexion sur le financement des partis politiques a proposé que ces contributions soient soumises à la Loi électorale, mais tenez-vous bien : nos parlementaires ont suggéré que les contributions soient divulguées globalement «sans nécessairement identifier quel électeur a contribué à quel candidat».

Vous savez ce que ça veut dire? On nous dévoilerait quel montant les partis ont reçu à l'occasion d'une course à la direction, mais on ne dirait pas qui a donné à tel ou tel candidat. En d'autres mots, les partis de l'opposition qui demandent aujourd'hui à Jean Charest de dévoiler les noms de ses donateurs en 1993 ne sont même pas disposés à se soumettre aux mêmes obligations à l'avenir. Le PQ a tenté l'expérience de la transparence lors de la course à la direction qui a fait élire André Boisclair, mais les donateurs n'ont pas apprécié. Le Parti n'a donc pas exigé cette transparence dans la préparation du rapport du groupe de réflexion du DGE. Comme souci de transparence, ce n'est pas très éloquent...

Si Mario Dumont et Pauline Marois étaient vraiment soucieux des mœurs politiques au Québec, ils auraient dénoncé à grands cris les pratiques de la compagnie Teconsult, qui a reconnu en cour avoir contourné la Loi électorale pour verser des centaines de milliers de dollars au PLQ et au PQ pendant plusieurs années. Voilà un sujet qui devrait intéres-

ser tous les politiciens qui se réclament de la transparence et de l'intégrité de notre système politique.

Ce à quoi on a assisté hier à l'Assemblée nationale n'était donc pas dicté par un souci de protection des mœurs électorales. C'était une belle séance de politique partisane, - rien de plus, rien de moins. On a joué dans la boue, jusqu'au cou.